

PLAN DE FINANCEMENT POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2021-2022

Les ressortissants d'un pays hors Union Européenne doivent disposer de ressources suffisantes pour entreprendre des études. Les moyens de subsistance doivent couvrir entre autre les frais de séjour, d'études et de soins de santé, conformément aux montants minimums repris dans le budget annuel.

NOM :PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE : SEXE : M-F¹

ADRESSE :

Le financement de mon année académique 2021-2022 sera assuré par :

→ *Cochez la/les rubrique(s) vous concernant :*

Je confirme disposer des moyens financiers suivants :

- un garant qui me prendra en charge pour un montant de**€/AN**
+ pour un montant de correspondant aux droits d'inscription majorés.
- une bourse d'études d'un montant de**€/AN**
+ pour un montant de € correspondant aux droits d'inscription majorés.
- des ressources personnelles d'un montant de.....**€/AN**
+ pour un montant de € correspondant aux droits d'inscription majorés.

→ *Un revenu de 670 € par mois (soit 8040 € par an) est considéré comme étant le minimum pour couvrir l'ensemble de ces frais et subsister correctement en Belgique. Vous devez au minimum disposer de ce montant.*

A cela, s'ajoute les droits d'inscription majorés de 835 € pour les pays LDC et 4175 € pour tous les autres pays.

Liste des pays LDC :

<https://web.umons.ac.be/fr/enseignement/sinscrire/etudiants-belges-europeens/etudiants-hue/>.

Ces revenus sont-ils garantis pour les années ultérieures ?

Oui – Non²

Ces revenus sont-ils garantis après un échec à l'issue d'une année académique ?

Oui – Non³

DECLARATION SUR L'HONNEUR

J'affirme que je dispose de moyens financiers nécessaires pour accomplir mes études universitaires en Belgique et reconnais n'avoir aucun droit à une aide financière ou matérielle de la part de l'Université de Mons pendant mes études.

Je certifie sur l'honneur que les informations sont complètes et exactes.

Date

Lu et approuvé,

Signature (obligatoire sous peine de refus de candidature)

¹ Biffer la mention inutile

² Biffer la mention inutile

³ Biffer la mention inutile

Droits d'inscription déjà payés

J'ai déjà payé la somme de € pour mon admission en 2020-2021 (cochez la case si vous avez versé une partie des droits d'inscription majorés)

Date du paiement :

Merci de joindre la preuve de ce paiement à votre dossier

BUDGET ANNUEL

Pour vous aider à planifier votre projet, est reprise ci-dessous la liste des dépenses annuelles minimums d'un étudiant.

Les montants sont repris à titre indicatif et peuvent être revus chaque année.

!!! Ils ne sont pas suffisants pour couvrir l'ensemble des frais liés à un séjour en Belgique.

!!! Les droits d'inscription majorés ne sont pas compris dans ce total annuel et doivent donc être ajoutés à ce budget (voir montants dans <https://web.umons.ac.be/fr/enseignement/sinscrire/etudiants-belges-europeens/etudiants-hue/>).

Achats de cours, matériel didactique
Logement (au minimum)
Alimentation
Assurance soins de santé et frais médicaux
Frais d'acclimatation (vêtements)
Loisirs et entretien
Frais de rapatriement
Total annuel à prévoir : 8040 € (670 € X 12 mois) + ajouter les droits d'inscription majorés

Un revenu de 670 € par mois (auquel il convient d'ajouter les droits d'inscription majorés) est donc considéré comme étant le minimum pour couvrir l'ensemble de ces frais et subsister correctement en Belgique⁴.

!!! Nous attirons votre attention sur le fait qu'une partie importante des dépenses se situe en début d'année (Inscription, logement, vêtements, assurance).

Nous tenons à vous informer que si le montant annuel mentionné n'atteint pas le minimum requis, votre demande d'admission/inscription sera refusée et il ne vous sera pas possible de réintroduire un autre dossier au cours de cette année académique.

⁴ Ce montant minimum est fixé par l'office des étrangers pour l'année 2020-2021

<https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Guidedesprocedures/Pages/Les%20moyens%20d'existence%20dont%20un%20C3%A9tudiant%20doit%20disposer.aspx>